

**Avis de
convocation**
à l'assemblée générale 2016

Jeudi 28 avril 2016 à 14h30

au Palais Brongniart
28 Place de la Bourse - 75002 Paris

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	2
PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE CNP ASSURANCES	4
PRÉSENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	6
FAITS MARQUANTS	7
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2016	10
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2016	11
PROJETS DE RÉOLUTION	15
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
COLLÈGE DES CENSEURS	27
MODALITÉS PRATIQUES	28
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS	32



Les informations contenues
dans le présent document
sont disponibles sur le site

www.cnp.fr

Avril 2016/CNP Assurances - Département juridique corporate
Crédits photos : Franck Juery

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80



Ce document a été imprimé en France, imprimeur détenteur de la marque Imprim'Vert®, sur un site certifié PEFC.
Le papier recyclable utilisé est exempt de chlore élémentaire et à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement
sur un plan environnemental, économique et social.

Message du président du conseil d'administration



Madame, monsieur, chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire de CNP Assurances qui se tiendra le **28 avril 2016, à 14 heures 30, au Palais Brongniart, 28 Place de La Bourse – 75002 Paris.**

L'assemblée générale sera l'occasion de vous présenter l'activité du Groupe, les résultats et les objectifs stratégiques de CNP Assurances ainsi que la gouvernance de notre entreprise. Vous serez appelés à vous prononcer notamment sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2015 et sur l'affectation des résultats bénéficiaires de l'exercice écoulé.

Je souhaite vivement que vous puissiez participer personnellement à ce rendez-vous annuel qui vous donnera l'occasion de vous associer, activement, par votre vote, aux décisions importantes de notre société, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les informations essentielles sur la gouvernance de notre société, ainsi que les modalités pratiques de participation à cette assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Dans l'attente de vous accueillir très prochainement, le directeur général, Frédéric Lavenir et moi-même vous remercions de la confiance et de l'intérêt que vous portez à CNP Assurances.

Jean-Paul FAUGÈRE

Chiffres-clés

(Source : résultats annuels 2015 de CNP Assurances)

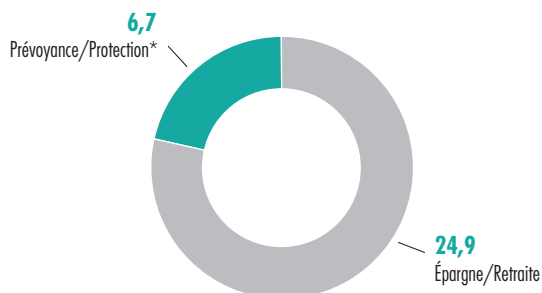
31,6
Md€ de chiffre d'affaires
en 2015

4 740
collaborateurs
dans le monde

1^{er}
assureur de personnes
en France

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

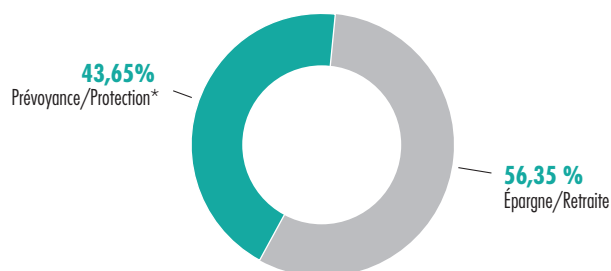
(en Md€, normes IFRS, au 31 décembre 2015)



* Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD

RÉPARTITION DU RBE PAR SEGMENT

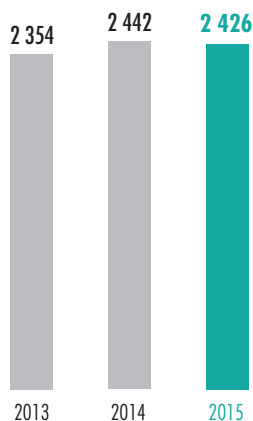
(en %, au 31 décembre 2015)



* Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) *

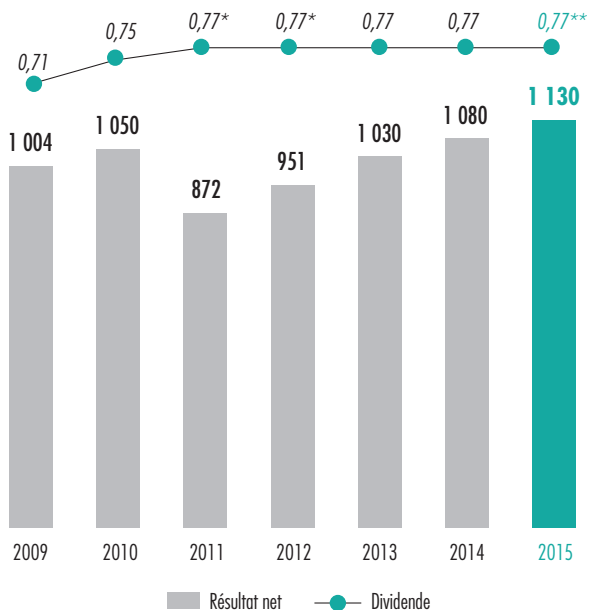
(en M€)



* Voir définition en note 3.19 des comptes consolidés.
Voir les notes 6.3 et 6.4 des comptes consolidés
pour une réconciliation avec le résultat opérationnel

HISTORIQUE DU RÉSULTAT NET ET DU DIVIDENDE

(en € par action, en M€)



* Avec option de paiement du dividende en action

** Soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 28 avril 2016

5^{ème}

assureur brésilien

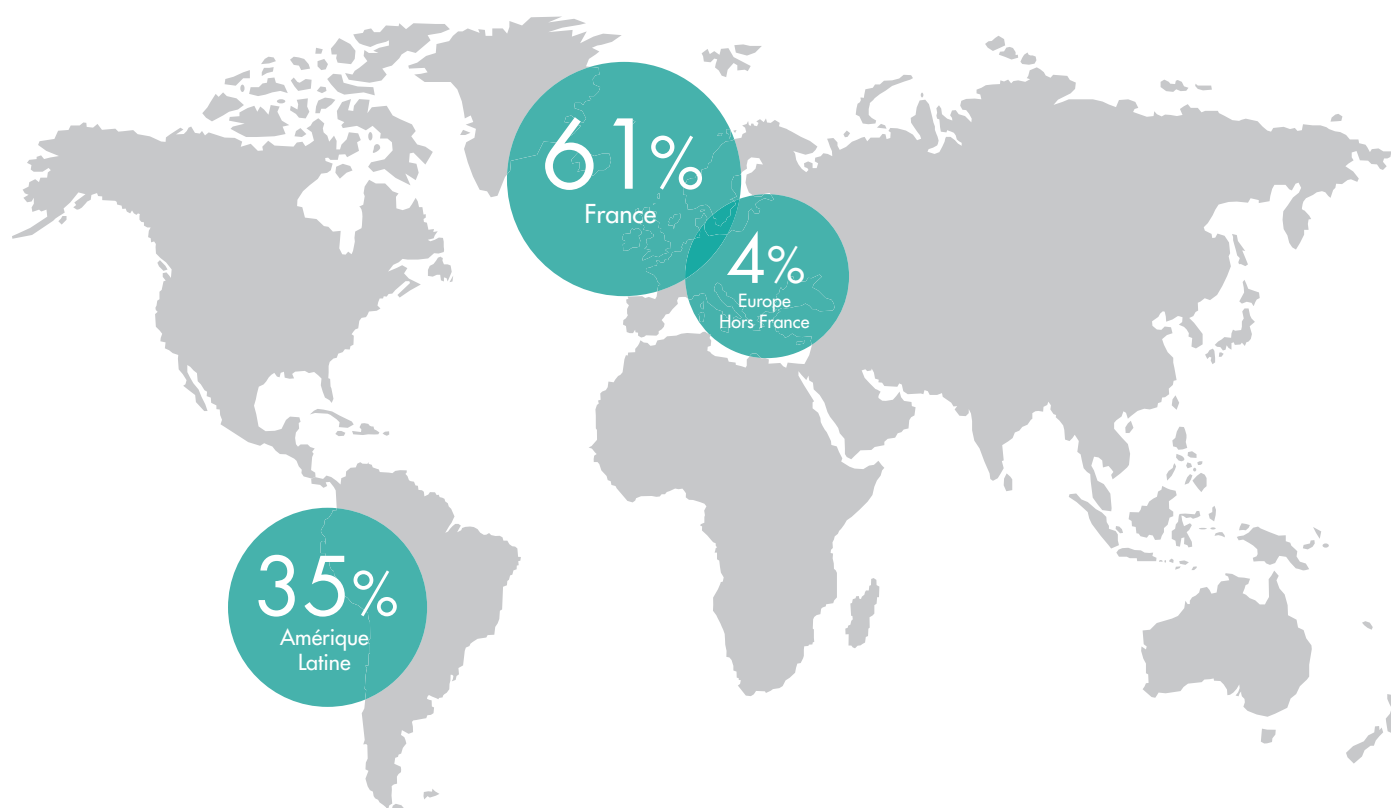
36

millions d'assurés
en prévoyance/protection*
dans le monde

13

millions d'assurés
en épargne/retraite
dans le monde

LE GROUPE EST PRÉSENT EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE LATINE
RÉPARTITION DU RBE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(2 426 M€ EN 2015)



* Prévoyance, santé, assurance emprunteurs et IARD.

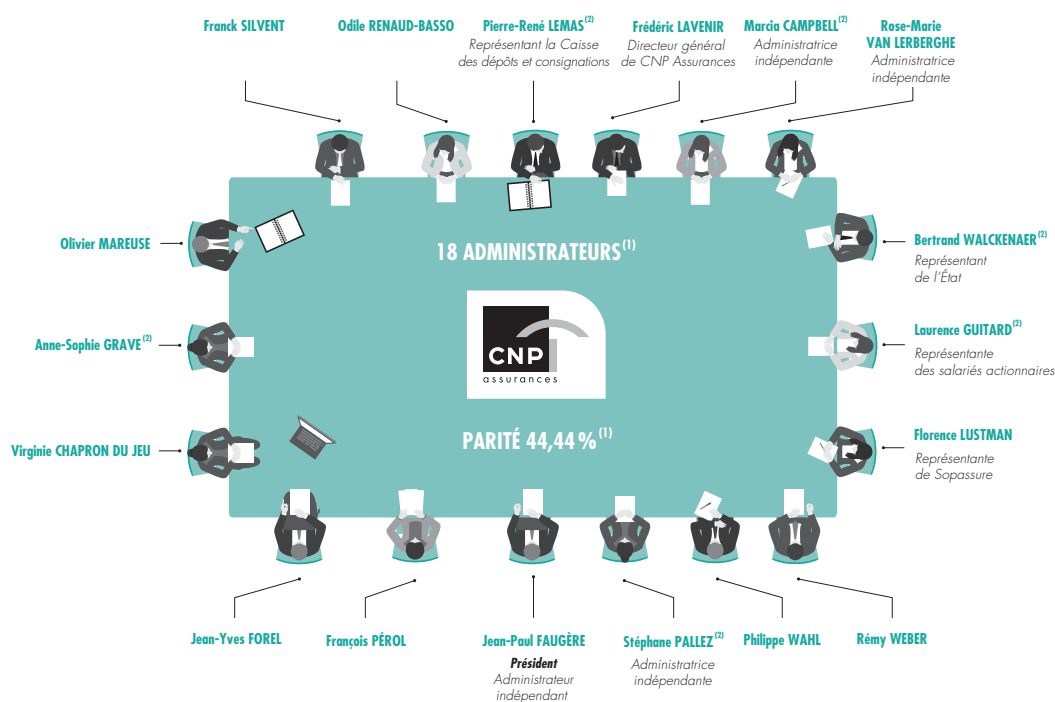
Présentation de la gouvernance de CNP Assurances

Conseil d'administration

CNP Assurances a fait le choix, depuis 2007, d'adopter une organisation de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général. Ce mode de gouvernance permet d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Le conseil d'administration détermine notamment les grandes orientations de l'activité du Groupe, arrête les comptes annuels et le budget prévisionnel et peut se saisir de tout sujet affectant la bonne marche de l'entreprise.

Les directeurs généraux adjoints ainsi que les cadres dirigeants opérationnels de l'entreprise sont régulièrement invités à assister au conseil, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.



(1) Composition F/H à l'issue de l'assemblée générale du 28 avril 2016

(2) Mandats soumis à nomination/renouvellement à l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016

Qualification des administrateurs indépendants :

Sur la base des critères du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel CNP Assurances se réfère, le comité des rémunérations et des nominations du 11 février 2016 a rendu compte au conseil d'administration du 16 février 2016 de ses travaux relatifs à la qualification des administrateurs indépendants concernant : Mmes Stéphane Pallez, Rose-Marie Van Lerberghe, Marcia Campbell, et M. Jean-Paul Faugère.

Autres participants aux réunions du Conseil d'administration :

- le collège des censeurs (J-L Davet, P. Garçin)
- les représentants du comité d'entreprise (P. Oliveau, N. Remadna, P. Berthelot, V. Baron-Loison)
- la secrétaire du conseil d'administration (H. Rellier)

I RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

	Nombre de réunions	Durée moyenne des séances	Taux de participations
Conseil d'administration	9	3 heures	86 %
Comité d'audit et des risques	7	3 heures	98 %
Comité des rémunérations et des nominations	4	1 heure 15	90 %
Comité stratégique	6	2 heures	89 %

Les comités spécialisés sont en charge de travaux préparatoires aux décisions du Conseil d'administration.

Composition des comités spécialisés du conseil d'administration 2015

Membres	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique
Jean-Paul Faugère		●	◆
Odile Renaud-Basso		●	
François Pérol		●	
Philippe Wahl		●	
Florence Lustman	●		
Jean-Yves Forel	●		●
Rémy Weber			●
Philippe Baumlin	●		
Frank Silvent			●
Marcia Campbell	●		●
Stéphane Pallez	◆		●
Rose-Marie Van Lerberghe		◆	
Olivier Mareuse	●		●

● Membre ◆ Président

Principaux sujets traités par le conseil d'administration en 2015

Séance du conseil	Principaux sujets traités
18 février	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat avec BPCE ■ Arrêté des comptes ■ Convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2015
15 avril	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lignes directrices de la politique de placement ■ Politiques requises par la réglementation prudentielle Solvabilité 2
6 mai	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs du 1^{er} trimestre ■ Rationalisation juridique des activités assurantielles du groupe CNP Assurances ■ Politiques requises par la réglementation prudentielle Solvabilité 2 ■ Bilan / objectifs en matière de responsabilité sociétale et environnementale
29 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat avec La Banque Postale ■ Partenariat avec AG2R La Mondiale ■ Perspectives stratégiques de la filiale au Brésil ■ Arrêté des comptes ■ Travaux « Solvabilité 2 » (appétence aux risques et rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité)
30 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Point sur les projets informatiques et le dispositif de sécurité informatique ■ Point sur les activités européennes
4 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs du 3^e trimestre ■ Programme de réassurance ■ Politiques requises par la réglementation prudentielle Solvabilité 2
26 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie de l'Entreprise
9 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat avec La Banque Postale
17 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévisions / Budget du groupe CNP Assurances ■ Programme de placements ■ Politiques requises par la réglementation prudentielle Solvabilité 2

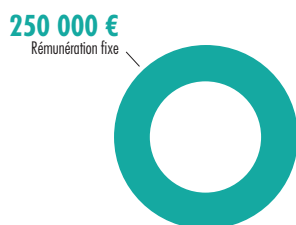
Présentation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

// En raison de son appartenance au secteur public, CNP Assurances s'inscrit dans les orientations des pouvoirs publics limitant la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. //

Rémunération du président du conseil d'administration et rémunération du directeur général

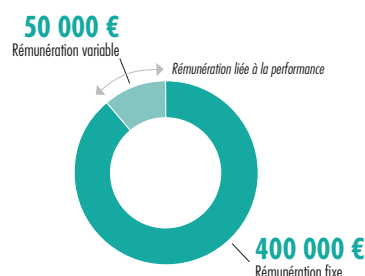
La rémunération 2015 de Jean-Paul Faugère est composée d'une partie fixe.

La rémunération fixe due au titre de 2015 s'élève à 250 000 €.



La rémunération fixe de Frédéric Lavenir due au titre de 2015 s'élève à 400 000 €.

La rémunération variable due au titre de 2015 est de 50 000 € (en incluant la valorisation du véhicule de fonction dont il bénéficie).



Critère de détermination de la rémunération variable du directeur général

Les critères ayant servi à déterminer en 2016 la partie variable due au titre de 2015 sont les suivants :

50% QUANTITATIF

2 critères d'ordre quantitatif (à proportion de 25 % chacun) :

- évolution du ratio frais de gestion Groupe / PNA total Groupe selon les prévisions budgétaires présentées au conseil d'administration de décembre 2014 ;
- variation du résultat brut d'exploitation selon les prévisions budgétaires présentées au conseil d'administration de décembre 2014.

50% QUALITATIF

Critères d'ordre qualitatif liés à l'appréciation des actions menées en 2015 par le Directeur général (à proportion de 12,5 % chacun) :

- évolution du modèle global de CNP Assurances dans le contexte actuel des taux d'intérêts ;
- mise en œuvre de 3 projets stratégiques majeurs : déploiement de l'ANI en France ; projet digitalisation, plan de relance de Caixa Seguradora ;
- réussite de la négociation avec La Banque Postale ;
- performance managériale.

■ Le président et le directeur général n'ont, depuis leur prise de fonctions respectives, perçu aucun jeton de présence lié à leur participation au conseil d'administration de CNP Assurances et de ses comités spécialisés. Ils n'ont également reçu ou n'ont exercé aucune option de souscription d'actions, d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme. En outre, ils ne bénéficient d'aucune indemnité de départ liée à la cessation de leur mandat social.

■ Au cours de l'exercice écoulé, le groupe CNP Assurances n'a accordé aucune indemnité de rupture ni aucun autre avantage à long terme aux membres du conseil d'administration ou au directeur général de CNP Assurances.

Faits marquants

I Premier semestre 2015

PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LE GROUPE BPCE

Dans le prolongement de leurs communiqués de presse du 4 novembre 2014, le Groupe BPCE et CNP Assurances ont annoncé avoir conclu des accords définitifs concernant la mise en œuvre d'un partenariat renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ce partenariat renouvelé, d'une durée initiale de sept ans, s'inscrit dans les nouvelles relations entre le Groupe BPCE et CNP Assurances. Concomitamment à l'internalisation par Natixis Assurances de l'ensemble des contrats épargne et retraite (assurance vie et capitalisation) distribués par le réseau des Caisses d'Épargne à compter du 1^{er} janvier 2016, il comprend la mise en place d'un partenariat exclusif en assurance des emprunteurs collective avec Natixis Assurances sur l'ensemble des réseaux du Groupe BPCE, ainsi que de partenariats spécifiques en prévoyance individuelle et collective y compris en santé (cf. Accord National Interprofessionnel). Il comporte par ailleurs un mécanisme d'alignement d'intérêts entre les partenaires concernant la gestion des encours restant chez CNP Assurances et relatifs aux contrats souscrits par les clients des Caisses d'Épargne jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'un traité de réassurance en quote-part de 10 % auprès de Natixis Assurances.

FINALISATION DE LA CESSIION À BARCLAYS BANK DE LA PARTICIPATION DANS CNP BVP

La cession de la participation de 50 % dans la société espagnole CNP BVP (CNP Barclays Vida y Pensiones) annoncée le 22 décembre 2014 a été finalisée le 21 avril 2015, après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, pour un montant global de 457 M€, y compris dividendes exceptionnels.

Elle se traduit par une plus-value de 248,5 M€ avant impôt soit 231,8 M€ après impôt enregistrée au 1^{er} semestre 2015.

RÉCOMPENSES POUR LES CONTRATS DE CNP ASSURANCES

Le magazine *Le Revenu* a décerné les « Trophées des meilleurs contrats d'assurance vie ». Pour sa 38^e édition, 70 contrats sélectionnés pour « leur performance, leurs qualités techniques, leur régularité et leur clarté » figurent à son palmarès. Une fois de plus, CNP Assurances se distingue au palmarès annuel des meilleurs SICAV et fonds communs de placement.

Cette année, CNP Assurances remporte le Grand Prix de l'Innovation pour le contrat Cachemire Patrimoine, lancé en 2014 et distribué par le réseau de La Banque Postale. Ce contrat vie haut de gamme (ticket d'entrée de 150 000 € ou 75 000 € si 100 % en mandat d'arbitrage) dispose de frais de gestion compétitifs dont le coût est dégressif avec l'encours placé. L'offre financière est variée avec de nombreuses SICAV des meilleures sociétés de gestion et surtout 21 trackers (dont une partie en gestion libre) qui permettent de répliquer la performance d'indices boursiers avec peu de frais. Une gestion sous mandat est également proposée avec la possibilité d'y intégrer plusieurs centaines de titres vifs.

Également primée dans la catégorie « contrats multisupports offensifs comportant plus de 50 fonds », CNP Assurances s'est vu attribuer un Trophée d'Or pour le contrat Nuances Privilège distribué depuis 2005 par le réseau des Caisses d'Épargne. Elle se hisse ainsi à la première place des compagnies d'assurances pour la meilleure performance globale sur trois ans.

I Deuxième semestre 2015

PARTENARIAT ENTRE AG2R LA MONDIALE ET CNP ASSURANCES POUR CRÉER L'ACTEUR DE RÉFÉRENCE DE L'ÉPARGNE RETRAITE

AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont signé en décembre 2015 un contrat cadre de partenariat dans le domaine de l'épargne retraite.

Ce projet se matérialisera par une prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Arial Assurance, filiale d'AG2R LA MONDIALE dédiée aux activités d'épargne retraite entreprise.

Renommée Arial CNP Assurances, cette filiale commune disposera d'une gouvernance équilibrée entre les deux Groupes. Elle regroupera les expertises, les outils et les portefeuilles d'activité d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances⁽¹⁾ dans ce domaine, pour devenir l'acteur de référence de l'épargne retraite entreprise et permettre l'optimisation des moyens par des économies d'échelle et la mise en commun des investissements.

Sous réserve notamment de l'accord définitif des instances de gouvernance, de l'avis des instances sociales et des agréments et autorisations des autorités compétentes, Arial CNP Assurances

(1) Hors Préfon-Retraite ; le régime de retraite supplémentaire de la fonction publique n'entre pas dans le périmètre et continuera à être assuré par CNP Assurances

FAITS MARQUANTS

sera opérationnelle au premier semestre 2016. Cette filiale commune représenterait près de 12 Md€ d'engagements de retraite supplémentaire.

AG2R LA MONDIALE est le 2^e acteur ⁽²⁾ du marché de la retraite supplémentaire avec notamment dans son portefeuille clients 60 % des entreprises du CAC 40. Le Groupe est par ailleurs le 1^{er} opérateur de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, au service d'un salarié sur quatre du secteur privé.

CNP Assurances, 1^{er} assureur de personnes et 3^e acteur ⁽²⁾ du marché de la retraite supplémentaire en France, couvre les besoins de 9 millions de Français en épargne retraite ⁽³⁾ ; elle est notamment partenaire de 4 600 entreprises, 20 000 collectivités locales, d'associations et de nombreuses mutuelles et institutions de prévoyance.

PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LA BANQUE POSTALE

CNP Assurances et La Banque Postale ont annoncé en décembre 2015 la conclusion d'un protocole d'accord préliminaire pour le renouvellement de leur partenariat à compter de 2016 sur une durée de dix ans.

Le partenariat renouvelé comprendrait les volets suivants :

- en assurance vie et capitalisation :
 - le renouvellement du partenariat pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE (banque patrimoniale de La Banque Postale, filiale à 100 % du Groupe depuis 2013) ;
- en prévoyance/protection :
 - la mise en place avec La Banque Postale d'un partenariat direct en assurances des emprunteurs (ADE) collective pour le crédit immobilier d'une durée de dix ans, CNP Assurances se substituant sur ce segment d'activité à La Banque Postale Prévoyance pour les affaires nouvelles,
 - la cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation dans La Banque Postale Prévoyance. Cette dernière conserve notamment les activités de prévoyance individuelle.

Ce projet de partenariat renouvelé s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de CNP Assurances et de La Banque Postale.

La conclusion des accords définitifs devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2016, les accords actuels se poursuivant jusqu'à leur mise en place.

ÉMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNÉE DE 750 M€

CNP Assurances a finalisé le 1^{er} décembre 2015 une émission subordonnée datée de 750 M€, de maturité légale 10 juin 2047, avec une première date de remboursement optionnelle le 10 juin 2027. Cette émission permet au groupe CNP Assurances de préparer les prochaines arrivées à échéance obligatoires tout en bénéficiant des conditions de marché actuellement favorables.

L'émission a été placée auprès de plus de 175 investisseurs institutionnels européens, et a attiré un carnet d'ordres de 2,2 Md€. Ce succès confirme l'intérêt et la confiance dans la signature CNP Assurances.

L'obligation est structurée de façon à être considérée comme du capital, tant pour l'agence de notation Standard & Poor's que sur le plan réglementaire. À ce titre, l'obligation sera admise en capital Tier 2 dans le référentiel Solvabilité 2. Il s'agit de la première émission subordonnée du groupe CNP Assurances ne bénéficiant pas du régime transitoire (*grand-fathering*) prévu par la Directive Solvabilité 2.

L'émission porte intérêt au taux fixe de 4,5 % pendant 11 ans et demi. Le coupon passe ensuite à taux variable, intégrant un supplément d'intérêt (*step up*) de 100 points de base. La nouvelle obligation bénéficie d'une notation BBB+ par Standard & Poor's, conformément à la méthodologie de notation des titres subordonnés.

Le règlement a été effectué le 10 décembre 2015.

ANNONCE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Signataire du Montreal Carbon Pledge en mai 2015, CNP Assurances s'était engagée à publier pour la COP 21 l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements en actions. Elle a été au rendez-vous en annonçant, à l'occasion du colloque Novethic, une empreinte carbone associée aux actions cotées détenues en direct estimée à 0,470 teq CO₂/K€ investis au 31 décembre 2014.

Investisseur responsable et de long terme, CNP Assurances n'entend pas en rester là et s'est fixé un objectif de réduction de 20 % de cette empreinte carbone à horizon 2020 sur le portefeuille actions en direct. Pour l'atteindre, elle poursuit une démarche volontariste qui inclut notamment un dialogue avec les entreprises dont elle est actionnaire sur leur politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur les dix premiers mois de 2015, la diminution de l'empreinte carbone du portefeuille actions de CNP Assurances a pu être estimée à 5 %, résultat satisfaisant pour poursuivre le travail avec les entreprises. Cet indicateur étant incomplet puisqu'il ne valorise pas les actions positives des entreprises en faveur de la transition énergétique, CNP Assurances soutient les développements méthodologiques de Carbone 4 sur la mesure de l'impact carbone des entreprises et la prise en compte des émissions évitées. En effet, la méthodologie Carbon Impact Analytics fournit une mesure des émissions évitées et un indicateur prospectif sur la contribution des entreprises à la transition.

En 2015, CNP Assurances aura cédé pour près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon. Elle ne détient plus à la fin de l'année aucune position en direct dans les actions et obligations cotées de sociétés dont plus de 25 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Pour l'avenir, CNP Assurances s'engage à ne plus investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont plus de 15 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

(2) Source : Argus de l'assurance 2014

(3) Chiffre France 2014 consolidé

Forte de son avancée en 2015, CNP Assurances relève son objectif et s'engage à doubler l'encours de ses investissements verts (infrastructures, *private equity* et *green bonds*) de 800 M€ à ce jour, pour atteindre 1,6 Md€ à fin 2017. Elle vient d'ailleurs d'annoncer, avec la société de gestion Meridiam, être à l'initiative du lancement d'un fonds d'infrastructures pour financer la transition écologique et énergétique, Meridiam Transition, et a souscrit au green bonds Tera Neva émis par la BEI et structuré par BNP Paribas.

Enfin, CNP Assurances, qui a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, réduira de plus de 20 % la consommation d'énergie de son patrimoine immobilier à l'horizon 2020, à partir de l'année de référence de 2006, dans la poursuite des actions initiées lors du Grenelle de l'environnement en 2007. Elle a d'ores et déjà déployé dans ce cadre un programme de travaux de près de 150 M€ et estime être à mi-chemin de son objectif.

LANCEMENT DE LYFE, PLATEFORME DIGITALE DE SERVICES SANTÉ À DESTINATION DES ASSURÉS

Lyfe a pour ambition d'accompagner ses utilisateurs à chaque moment de leur vie, en proposant des services de prévention, de *coaching*, d'accès à la santé et d'aide aux aidants. Internet ne remplace pas un rendez-vous chez le médecin, mais permet de répondre à un besoin croissant d'information en matière de santé. Ces dernières années, de nombreux outils de e-santé (site Internet d'informations ou application mobile en matière de santé...) ont vu le jour, plébiscités par une population d'utilisateurs à la recherche de l'information la plus pertinente possible, qu'il s'agisse du choix

d'un spécialiste, de renseignements sur une pathologie ou de la recherche d'un établissement de santé

Afin de répondre à ce besoin, CNP Assurances a lancé Lyfe, son premier prototype d'e-santé. Développé en Responsive Web design (RWD) – ordinateur, smartphones et tablettes –, Lyfe propose cinq services à forte valeur ajoutée :

- la possibilité d'obtenir, dans un délai court (en moins de trois jours), un rendez-vous pour une consultation médicale ou la réalisation d'un acte d'imagerie (notamment scanner) dans un centre de santé partenaire de CNP Assurances ;
- la possibilité d'obtenir la réalisation d'un bilan médical personnalisé complet sur une demi-journée. Ce bilan comporte notamment des consultations spécialisées (cardiologie, ORL, pneumologie, etc.) et des examens médicaux adaptés en fonction du profil du patient ;
- la possibilité, en cas de début de perte d'autonomie d'un proche, d'établir un diagnostic des conditions de maintien à domicile en toute sécurité ;
- des télé-conseils médicalisés 24/24h ;
- un accompagnement et un *coaching* très personnalisé en prévention santé.

Destinée aux adhérents des mutuelles, institutions de prévoyance et entreprises partenaires de CNP Assurances, Lyfe propose une offre de services innovante, en complément des produits de santé et de prévoyance, tout en complétant les prestations d'assistance.

Lyfe sera progressivement enrichi avec l'intégration, chaque trimestre, de nouveaux services.

Événements post-clôture

NÉGOCIATION AVEC BTG PACTUAL AU BRÉSIL

CNP Assurances a confirmé le 13 janvier 2016 être entrée en négociation exclusive avec BTG Pactual au Brésil en vue d'acquérir 51 % de ses filiales Pan Seguros et Pan Corretora.

PLACEMENT PRIVÉ DE 500 M\$

CNP Assurances a finalisé le 15 janvier 2016 un placement privé d'une obligation subordonnée de 500 M\$ auprès d'un investisseur institutionnel de premier plan. CNP Assurances a profité d'une demande spécifique pour réaliser cette opération qui permettra d'accompagner la croissance et de renforcer la structure financière du Groupe. Ce succès démontre à nouveau la confiance dans la signature de CNP Assurances.

La transaction, de type « Fixed for Life », comporte un coupon de 6 % en dollars en ligne, après *swap* en €, avec le niveau de la dernière obligation subordonnée émise en décembre 2015 par CNP Assurances. La maturité légale est de 33 ans, avec un premier remboursement optionnel dans 13 ans.

L'obligation est structurée de façon à être considérée comme du capital. Sur le plan réglementaire, l'obligation sera admise en capital Tier 2 dans le référentiel Solvabilité 2. Du point de vue de Standard & Poor's, le placement bénéficie d'une notation BBB+, conformément à la méthodologie en vigueur, et du statut « Intermediate Equity Content ».

ÉVOLUTION DU PARTENARIAT AVEC LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole a annoncé, le 9 mars 2016, dans le cadre de son plan « Ambition stratégiques 2020 » son intention d'intégrer les contrats groupe d'assurance emprunteur des Caisses régionales.

Pour information, concernant CNP Assurances, la contribution moyenne du partenariat avec Crédit Agricole au RBE récurrent de CNP Assurances a été de 30 M€ au cours des trois dernières années, soit environ 2 % du RBE France.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2016

Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport complémentaire sur les projets de résolution, rapport du président du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes

- I** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015
- II** Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos au 31 décembre 2015
- III** Affectation du résultat de l'exercice 2015 et fixation du dividende
- IV** Approbation de la convention relative au partenariat avec le Groupe BPCE
- V** Approbation des conventions relatives au partenariat avec La Banque Postale
- VI** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration
- VII** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du directeur général
- VIII** Renouvellement du mandat de la Caisse des Dépôts en qualité d'administrateur
- IX** Renouvellement du mandat de l'État en qualité d'administrateur
- X** Renouvellement du mandat de Mme Anne-Sophie Grave en qualité d'administratrice
- XI** Renouvellement du mandat de Mme Stéphane Pallez en qualité d'administratrice
- XII** Renouvellement du mandat de Mme Marcia Campbell en qualité d'administratrice
- XIII** Nomination de Mme Laurence Guitard en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires
- XIV** Renouvellement du mandat de M. Jean-Louis Davet, en qualité de Censeur
- XV** Renouvellement du mandat de Mazars, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de M. Franck Boyer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant
- XVI** Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et nomination de M. Xavier Crépon en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant
- XVII** Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société
- XVIII** Réévaluation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration applicable à l'exercice 2015 et aux exercices suivants
- XIX** Pouvoirs pour formalités

Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2016

I Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016

Rapport complémentaire du conseil d'administration sur les projets de résolution (exposé et objectifs)

Sont présentés ci-dessous les projets de résolutions soumis à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances lors de l'assemblée générale ordinaire. Les projets de résolution sont présentés par un paragraphe introductif visant à exposer les motifs et l'objectif de chacune des résolutions proposées. Les résolutions ainsi que la marche des affaires sociales sont détaillées dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015 (1^{re} et 2^e résolutions)

Objectif : Les 1^{re} et 2^e résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président prévu à l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du code de commerce, sur la composition du conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et des rapports des commissaires aux comptes, d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le détail de ces comptes figure dans le document de référence 2015 de CNP Assurances et rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et disponible notamment sur le site Internet de la Société (www.cnp.fr).

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 130 M€ (contre 1 079,8 M€ pour l'exercice 2014).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 (3^e résolution)

Objectif : Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 février 2016, a décidé de proposer à l'assemblée que le montant du dividende à verser en 2016, en numéraire, soit fixé à 0,77 € par action. Le montant global du dividende proposé de 528 696 227,29 € est similaire à celui de l'an dernier et correspond à un taux de distribution de 47 % du résultat net consolidé.

Cette proposition d'affectation du résultat marque la volonté de la Société de promouvoir la distribution d'un « dividende responsable » fondé sur le maintien de l'équilibre nécessaire entre sa capacité d'investissement, la rémunération de ses salariés et le juste retour sur investissement de ses actionnaires.

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2015 ressort à 1 274 816 517,86 € (contre 714 073 224,49 € pour l'exercice 2014).

Compte tenu du résultat distribuable de l'exercice 2015 d'un montant de 1 668 112 144,24 €, correspondant à la somme du bénéfice net précité et d'un report à nouveau positif d'un montant de 393 295 626,38 €, le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter ce résultat distribuable et de fixer le montant du dividende ainsi que sa date de mise en paiement à compter du 6 mai 2016 (le jour précédant étant un jour férié), selon les modalités précitées et détaillées dans la 3^e résolution.

Le dividende versé aux actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

- fait l'objet, lors de son versement, d'un prélèvement à la source de 21 % pratiqué à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu. Toutefois, ce prélèvement ne sera pas effectué si une demande de dispense a été dûment formulée par l'actionnaire dans le délai prévu ;
- est imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2 du code général des impôts.

Le dividende versé aux actionnaires de CNP Assurances, au titre des trois derniers exercices, est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2012	643 500 175	0,77 €
2013	686 618 477 *	0,77 €
2014	686 618 477	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2012 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 43 118 302 actions nouvelles de 1 € de nominal.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (4^e et 5^e résolutions)

Objectif : Les 4^e et 5^e résolutions ont pour objet, sur la base du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires les nouvelles conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce autorisées par le conseil d'administration et conclues par CNP Assurances.

1) Convention relative au partenariat avec le Groupe BPCE :

Cette convention est relative au partenariat renouvelé conclu entre CNP Assurances et le Groupe BPCE prenant effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée initiale de sept ans.

Concomitamment à l'internalisation par Natixis Assurances de l'ensemble des contrats épargne et retraite (assurance vie et capitalisation) distribués par le réseau des Caisses d'Épargne à compter du 1^{er} janvier 2016, ce partenariat renouvelé comprend la mise en place d'un partenariat exclusif en assurance des emprunteurs collective avec Natixis Assurances sur l'ensemble des réseaux du Groupe BPCE, ainsi que des partenariats spécifiques en prévoyance individuelle et collective y compris en santé (cf. Accord National Interprofessionnel).

Ce partenariat comporte par ailleurs un mécanisme d'alignement d'intérêts entre les partenaires concernant la gestion des encours restant chez CNP Assurances et relatifs aux contrats souscrits par les clients des Caisses d'Épargne jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'un traité de réassurance en quote-part de 10 % auprès de Natixis Assurances.

2) Conventions relatives au partenariat avec LBP

Ces conventions, sont relatives au partenariat entre CNP Assurances et La Banque Postale à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce partenariat, conclu pour une durée de dix ans, comprendrait les volets suivants :

- en assurance vie et capitalisation : le renouvellement du partenariat pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE (banque patrimoniale de La Banque Postale, filiale à 100 % du Groupe depuis 2013) ;
- en prévoyance/protection :
- la mise en place avec La Banque Postale d'un partenariat direct en assurance des emprunteurs collective pour le crédit immobilier d'une durée de dix ans, CNP Assurances se substituant sur ce segment d'activité à La Banque Postale Prévoyance pour les affaires nouvelles,
- la cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation dans La Banque Postale Prévoyance. Cette dernière conserve notamment les activités de prévoyance individuelle.

L'assemblée est également informée qu'aucun nouvel engagement réglementé visé à l'article L. 225-42-1 du code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé.

Sont également visés dans le rapport des commissaires aux comptes, les conventions et les engagements conclus et approuvés lors d'exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015. Ceux-ci figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes repris dans le document de référence de la Société. Ils ont fait l'objet de l'examen annuel du conseil d'administration requis par les dispositions de l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

Enfin, il n'y a pas eu conclusion, au cours de l'exercice 2015, de conventions relevant de l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du code de commerce, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à hauteur de plus de la moitié par CNP Assurances.

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (6^e et 7^e résolutions)

Objectif : Conformément et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (§ 24.3), code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du code de commerce, sont soumis à l'avis consultatif de l'assemblée générale des actionnaires, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, ainsi qu'à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances.

Les rémunérations octroyées en 2015 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société par le conseil d'administration ont été établies conformément aux orientations des Pouvoirs publics s'appliquant aux dirigeants mandataires sociaux exercés dans les entreprises appartenant au secteur public.

L'ensemble de ces éléments de rémunération figurent de façon détaillée dans le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et reproduit à la section 4 du chapitre 5 « Rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances » du document de référence 2015.

L'avis consultatif de l'assemblée ainsi sollicité porte sur les éléments de rémunération due ou attribuée en 2015 aux dirigeants par le groupe CNP Assurances, c'est-à-dire CNP Assurances et ses filiales. Ces éléments sont reproduits dans le tableau de synthèse ci-dessous, étant précisé que, compte tenu notamment de l'absence de dispositifs de rémunération en titres, les dirigeants de CNP Assurances ne bénéficient d'aucun élément de rémunération « attribuée » mais uniquement d'éléments de rémunération « due ».

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2015	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	250 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence (Caixa Seguros Holding)	19 101 €	Sans objet
Avantages de toute nature	Sans objet	Sans objet
TOTAL	269 101 €	SANS OBJET

Frédéric Lavenir, directeur général	2015	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	400 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	47 961 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence	Sans objet	Sans objet
Avantages de toute nature (véhicule de fonction)	2 039 €	Sans objet
TOTAL	450 000 €	SANS OBJET

(1) Les éléments de la rémunération « due » visent les éléments en numéraire acquis par le dirigeant d'une manière certaine, tant dans leur principe que dans leur montant, qu'ils aient ou non déjà été versés au dirigeant

(2) Les éléments de la rémunération « attribuée » visent les éléments en titres et/ou en numéraire, dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de leur mise en place (ou de leur « attribution ») et qui, de ce fait, ne peuvent faire, le cas échéant, que l'objet d'une valorisation comptable

COMPOSITION DU CONSEIL : RENOUVELLEMENT OU NOMINATION DE SIX ADMINISTRATEURS (TRICES) ET D'UN CENSEUR (8^e à 14^e résolutions)

Le conseil d'administration comporte dix-huit administrateurs. La composition actuelle du conseil regroupe des profils hautement qualifiés, expérimentés et d'horizons diversifiés, de sorte que la qualité des délibérations du conseil d'administration de CNP Assurances est toujours assurée.

C'est pourquoi le conseil d'administration, sur recommandations de son comité des rémunérations et des nominations, propose de soumettre à l'assemblée générale de ses actionnaires, le renouvellement des mandats de cinq administrateurs et d'un censeur ainsi que la nomination d'une administratrice représentant les salariés actionnaires, dont le mandat arrive à échéance.

Les 8^e à 12^e résolutions ont ainsi pour objet de renouveler les mandats d'administrateur de la Caisse des Dépôts, de l'État français, et de Mesdames Anne-Sophie Grave, Stéphane Pallez * et Marcia Campbell * pour la durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La 13^e résolution a pour objet de nommer Mme Laurence Guitard en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires de la Société, en remplacement de M. Philippe Baumlin dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 28 avril 2016.

Cette candidature a été présentée au conseil d'administration par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions CNP », qui

* Administratrices indépendantes au sens du code AFEP-MEDEF

représente à fin 2015 environ deux tiers des actions de la Société constituant son actionnariat salarié.

Le conseil d'administration du 16 février 2016, assisté de son comité spécialisé, a procédé à la revue du parcours professionnel de ces mandataires sur la base des prescriptions du code AFEP-MEDEF en matière de gouvernance des sociétés cotées et des règles prudentielles d'honorabilité et de compétence, issues de la directive européenne Solvabilité 2, applicables aux mandataires sociaux d'entreprises d'assurances.

Le conseil a conclu favorablement sur ce point en s'appuyant sur la biographie professionnelle, l'expérience et les connaissances dans le domaine de la finance et de l'assurance ainsi que la contribution effective aux débats du conseil.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale, au terme de la 14^e résolution, de renouveler le mandat de M. Jean-Louis Davet en qualité de censeur pour la durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les censeurs, dont la nomination est prévue par les statuts, participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration et ont accès aux mêmes informations que celles soumises à l'examen des administrateurs.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ; RENOUVELLEMENT OU NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS (15^e et 16^e résolutions)

Objectif : Le conseil d'administration, sur recommandation de son comité d'audit et des risques, propose à l'assemblée de reconduire les mandats du cabinet Mazars, co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant, M. Franck Boyer. Il a également proposé de reconduire le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, second co-commissaire aux comptes titulaire et de nommer M. Xavier Crépon comme son nouveau suppléant.

Leurs mandats, d'une durée de six exercices, viendraient à expiration en 2022, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ. PRIX MAXIMUM D'ACHAT : 25 € / ACTION (17^e résolution)

Objectif : L'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2015 d'opérer sur les titres de la Société arrive à expiration le 6 novembre 2016. La 17^e résolution a pour objet de conférer au conseil une nouvelle autorisation de rachat d'actions de la Société pour la durée légale de 18 mois.

Cette résolution fait état d'un programme de rachat identique, dans toutes ses composantes, à celui qui a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2015, à l'exception de son prix maximum d'achat par action, abaissé à un montant qui ne pourra excéder 25 € et le plafond maximum des fonds destinés à la réalisation du programme, fixé par conséquent à la somme de 1 716 546 192,50 €.

Conformément à la loi, il est prévu que l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le conseil d'administration pourra subdéléguer au directeur général les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

Le prochain conseil d'administration qui suit l'assemblée du 28 avril 2016 se réunissant plusieurs semaines après cette assemblée, le conseil ayant arrêté les comptes ainsi que les projets de résolution a d'ores et déjà subdélégué au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote conforme de l'assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et le directeur général, Frédéric Lavenir pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

RÉÉVALUATION DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (18^e résolution)

Objectif : Cette résolution a pour objet de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le montant annuel maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs.

Le développement des travaux du conseil et de ses comités a conduit à une augmentation du nombre de réunions tenues au cours de l'exercice 2015 (31 réunions en 2015 contre 25 en 2014). En conséquence, votre conseil d'administration propose une augmentation de l'enveloppe annuelle maximale des jetons de présence à répartir entre les administrateurs. Cette répartition s'effectue dans le strict respect des principes fixés par le règlement intérieur du conseil, en conséquence desquels les jetons de présence versés par CNP Assurances à ses administrateurs s'avèrent inférieurs à la moyenne constatée au sein de sociétés comparables du SBF120.

Votre conseil d'administration vous propose donc de décider de fixer le montant maximum annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2015, à 830 000 € (au lieu de 721 650 € actuellement). Cette augmentation serait donc de l'ordre de 15 %. Si cette proposition est approuvée, ce montant maximum alloué au conseil d'administration serait maintenu au titre des exercices ultérieurs et ce, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS (19^e résolution)

Objectif : La 19^e résolution est une résolution usuelle qui permet d'effectuer les formalités de publicité et dépôt requises par la loi après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires.

Projets de résolution

Assemblée générale des actionnaires

Projets de résolution à caractère ordinaire

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2015

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur la gestion de CNP Assurances et de son groupe au cours de l'exercice 2015 ;
- du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution ;
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
- du rapport général des commissaires aux comptes ;
- du rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion mises en place par la Société ;
- du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du code de commerce,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 1 274 816 517,86 €.

L'assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 2 278 371 € sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2015, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 1 130 M€ tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

Troisième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 1 274 816 517,86 € et le report à nouveau positif de 393 295 626,38 €, formant un résultat distribuable de 1 668 112 144,24 €,

approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence,

- de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 528 696 227,29 € ;
- d'affecter le solde, soit 1 139 415 916,95 € au poste comptable « report à nouveau ».

Le dividende revenant à chacune des 686 618 477 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 6 mai 2016 étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 4 mai 2016.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2012	643 500 175	0,77 €
2013	686 618 477 *	0,77 €
2014	686 618 477	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2012 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 43 118 302 actions nouvelles de 1 € de nominal.

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013, 2014 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

I Quatrième résolution

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC LE GROUPE BPCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 du code de commerce, approuve la convention relative au partenariat entre CNP Assurances et le Groupe BPCE, autorisée par le conseil d'administration, mentionnée et décrite dans ledit rapport spécial des commissaires aux comptes.

I Cinquième résolution

APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AU PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POSTALE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 du code de commerce, approuve les conventions relatives au partenariat avec La Banque Postale, mentionnées et décrites dans ledit rapport spécial des commissaires aux comptes.

I Sixième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale des actionnaires, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016 » du document de référence 2015.

I Septième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'assemblée générale des actionnaires, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016 » du document de référence 2015.

I Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Caisse des Dépôts pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ÉTAT EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de l'État français pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Dixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME ANNE-SOPHIE GRAVE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Anne-Sophie Grave pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Onzième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME STÉPHANE PALLEZ EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Stéphane Pallez pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Douzième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME MARCIA CAMPBELL EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Marcia Campbell pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Treizième résolution**NOMINATION DE MME LAURENCE GUITARD EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Madame Laurence Guitard en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Quatorzième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. JEAN-LOUIS DAVET EN QUALITÉ DE CENSEUR**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de censeur de Monsieur Jean-Louis Davet pour la durée statutaire de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I Quinzième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MAZARS, EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE M. FRANCK BOYER EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, sis 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie et le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Franck Boyer domicilié 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

I Seizième résolution**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NOMINATION DE M. XAVIER CRÉPON EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, sis 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine Cedex et décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Xavier Crépon, domicilié 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine Cedex, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

I Dix-septième résolution**AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2015 au terme de sa septième résolution ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement

- ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %,
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
- d'octroyer des actions aux salariés de la Société ou de son Groupe, soit par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser vingt-cinq (25) €, hors frais,
- décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser un milliard sept cent seize millions cinq cent quarante-six mille cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes (1 716 546 192,50 €),
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment,
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
 - effectuer toutes formalités et publications ; et, de manière générale,
 - accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation,
 - décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce.

I Dix-huitième résolution

RÉÉVALUATION DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de fixer au titre de l'exercice 2015, à 830 000 € le montant maximum annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Le montant maximum de cette enveloppe annuelle des jetons de présence alloués au conseil d'administration sera maintenu au titre des exercices ultérieurs, et ce, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires.

I Dix-neuvième résolution

(POUVOIRS POUR FORMALITÉS)

L'assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

Notices biographiques des membres du conseil d'administration

CAISSE DES DÉPÔTS, REPRÉSENTÉE PAR PIERRE-RENÉ LEMAS

Fonction principale : directeur général du groupe Caisse des Dépôts



Né le 23 février 1951

Première nomination de la CDC en qualité de membre du conseil : 1998

Dernier renouvellement : 2012

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

La Caisse des Dépôts et Consignations est représentée, depuis le 17 juin 2014, par son directeur général, M. Pierre-René Lemas.

Parcours professionnel de Pierre-René Lemas :

- Titulaire d'un DES de droit public, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Pierre-René Lemas est nommé sous-préfet en Dordogne, puis dans le Val-de-Marne (1981-1983). Il rejoint le cabinet du ministre de l'Intérieur en 1983, puis devient conseiller technique, chargé de la décentralisation et de la déconcentration de 1984 à 1986. En 1986, il devient sous-directeur des départements d'outre-mer au ministère des Départements et Territoires d'outre-mer puis conseiller auprès du ministre de l'Intérieur et directeur du cabinet du secrétaire d'État chargé des collectivités locales en 1988. Il est nommé directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur de 1989 à 1992. En 1992, Pierre-René Lemas est nommé préfet de l'Aisne.
- Il devient directeur, adjoint au délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale en 1994, puis directeur de l'habitat et de la construction au ministère du Logement en 1995. Il est nommé directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction au ministère de l'Équipement (1998-2000).
- Il rejoint le ministère de l'Intérieur en 2000 où il devient directeur général de l'administration.
- En 2003, il est nommé préfet de Corse, préfet de Corse du Sud, puis préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle (2006-2007).
- Il devient directeur des Journaux officiels de 2007 à 2008, puis directeur général de Paris Habitat de 2008 à 2011.
- En 2011, il est nommé directeur de cabinet du président du Sénat.
- En 2014, il devient secrétaire général de la présidence de la République française jusqu'en 2014.
- Pierre-René Lemas est directeur général du groupe Caisse des Dépôts depuis le 21 mai 2014.

MARCIA CAMPBELL *

Fonction principale : Administratrice et membre du comité d'audit de Sainsbury Bank



Née le 30 mars 1959

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2011

Membre du comité d'audit et des risques

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

Parcours professionnel :

- Après des études de français, des études commerciales et des études des Beaux-Arts, à l'Université d'Édimbourg, MBA Open University, Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).
- De 2010 à mars 2012, Mme Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.
- Mme Marcia Campbell est administratrice et membre du comité d'audit de Sainsbury's Bank et de Murray International Trust Plc.

* Administratrice indépendante

VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Fonction principale : Directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts



Née le 13 octobre 1961

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2012

Échéance du mandat en cours : 2017

Parcours professionnel :

- Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un DESS « commerce extérieur » de l'université Paris IX Dauphine, Virginie Chapron du Jeu a exercé différentes fonctions de responsable au sein de IXIS CIB (2004-2007), CDC IXIS (2001-2004), Caisse des Dépôts et Consignations (1989-2001), OSEO (1986-1989).
- Mme Virginie Chapron du Jeu est directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations depuis février 2013.
- Après avoir été responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction des fonds d'épargne – direction financière de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir de 2007, elle est directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations entre octobre 2011 et février 2013.

ÉTAT FRANÇAIS, REPRÉSENTÉ PAR BERTRAND WALCKENAER

Fonction principale : Directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État



Né le 22 août 1980

Première nomination de l'État en qualité de membre du conseil : 1998

Dernier renouvellement : 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

L'État est représenté au conseil d'administration par Monsieur Bertrand Walckenaer.

Parcours professionnel de Bertrand Walckenaer :

- Diplômé de l'Institut national agronomique de Paris Grignon et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Bertrand Walckenaer est Chargé d'affaires aéronautiques civiles à la direction générale du Trésor entre 2007 et 2009. Après avoir été gestionnaire logisticien à l'hôpital de Pouma (Cameroun) pendant un an, il devient, en octobre 2010, Rapporteur du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) à la direction générale du Trésor puis Chef de bureau des investissements, de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions économiques et financières (MULTICOM 3) (août 2012 – juin 2014).
- De juin 2014 à février 2016, il est Directeur adjoint du cabinet du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français à l'étranger (Fleur Pellerin puis Matthias Fekl).
- Depuis février 2016, Bertrand Walckenaer est Directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État.

JEAN-PAUL FAUGÈRE *

Fonction principale : Président du conseil d'administration de CNP Assurances



Né le 12 décembre 1956

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2012

Président du comité stratégique

Membre du comité des rémunérations et des nominations

Échéance du mandat en cours : 2017

Parcours professionnel :

- Diplômé de l'École polytechnique, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration, Jean-Paul Faugère débute sa carrière en 1980 comme commissaire contrôleur des assurances. Il rejoint le Conseil d'État en 1982. Il en devient secrétaire général adjoint de 1986 à 1987.
- Il devient, en 1987, conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, puis commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État en 1988.
- Il est chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA).
- De 1994 à 1997, il exerce les fonctions de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.
- Il est nommé préfet de Loir et Cher en 1997 puis de Vendée en 2001.
- Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).
- Jean-Paul Faugère est président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012.

* Administrateur indépendant

JEAN-YVES FOREL**Fonction principale : Membre du directoire de BPCE en charge de la banque commerciale et de l'assurance**

Né le 17 mai 1961

Première nomination en qualité de censeur : 2012

Membre du comité d'audit et des risques

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, et licencié en Sciences économique, Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001. En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services Financiers Spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services Financiers Spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du Groupe BPCE.

■ Jean-Yves Forel est membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE depuis le 21 novembre 2012.

ANNE-SOPHIE GRAVE**Fonction principale : Directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts**

Née le 6 février 1960

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

Parcours professionnel :

■ Diplômée de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris Tech) Anne-Sophie Grave a été notamment directrice générale du groupe Opievoy (2001-2006), présidente du directoire d'Efidis (filiale du groupe SNI), membre du comité exécutif du groupe SNI (2007-2011) et membre du directoire de la SNI (2010-2011).

■ Anne-Sophie Grave est directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations depuis mars 2011.

LAURENCE GUITARD**Fonction principale : chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances**

Née le 22 avril 1961

Première nomination proposée à l'assemblée

Parcours professionnel :

■ Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

■ Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'étude au sein de la société de conseil immobilier ROCVAl & SAVILLIS ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière COFRADIM.

■ Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

■ En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

■ En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la dette, du juridique et de l'informatique. En 2011, elle est diplômée de l'École nationale d'assurance, et exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

FRÉDÉRIC LAVENIR

Fonction principale : Directeur général de CNP Assurances



Né le 11 juin 1960

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2013

Échéance du mandat en cours : 2017

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, et de l'École nationale d'administration, Frédéric Lavenir débute sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1986, puis à la direction du Trésor où il devient notamment chef du bureau des entreprises d'assurances (1992) ; il devient secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) en 1995. Entre 1997 et 2000, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

■ En 2001, Frédéric Lavenir rejoint le groupe BNP Paribas et devient directeur général puis président-directeur général de BNP Paribas Lease Group. De 2007 à fin septembre 2012, il est responsable des ressources humaines, membre du comité exécutif du groupe BNP Paribas.

■ M. Frédéric Lavenir est directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012.

OLIVIER MAREUSE

Fonction principale : Directeur des finances du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe



Né le 24 octobre 1963

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2013

Membre du comité d'audit et des risques

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration Olivier Mareuse rejoint la direction des assurances collectives de CNP Assurances où il devient directeur technique et financier de 1989 à 1990, puis chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991.

■ En 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances. En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances.

■ Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 15 décembre 2010, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

STÉPHANE PALLEZ *

Fonction principale : présidente-directrice générale de La Française des Jeux



Née le 23 août 1959

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2011

Présidente du comité d'audit et des risques

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2012

Échéance du mandat en cours : 2016

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

Parcours professionnel :

■ Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, et de l'École nationale d'administration, Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment Conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. De 2011 à janvier 2015, elle présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

■ Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

* Administratrice indépendante

FRANÇOIS PÉROLFonction principale : **Président du directoire de BPCE**

Né le 6 novembre 1963

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2009

Membre du comité des rémunérations et des nominations

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, de l'Institut d'études politiques de Paris, et de l'École nationale d'administration, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en qualité de chef du bureau des marchés financiers. De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis en 2004 directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République. Du 2 mars au 1^{er} août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

■ Depuis le 1^{er} août 2009, François Pérol est président du directoire de BPCE.

ODILE RENAUD-BASSOFonction principale : **directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts**

Née le 2 juin 1965

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2013

Membre du comité des rémunérations et des nominations

Échéance du mandat en cours : 2017

Parcours professionnel :

■ Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, Odile Renaud-Basso commence sa carrière en 1990 comme auditeur à la Cour des Comptes. Elle devient, en 1994, adjointe au chef du bureau Afrique-Zone Franc à la direction du Trésor. Puis, en 1996, elle occupe le poste de secrétaire générale du Club de Paris, chef du bureau en charge de la dette et de l'assurance-crédit à la direction du Trésor. En 1999, elle est nommée chef du bureau du financement des PME, secrétaire générale du comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) à la direction du Trésor. Puis, elle est nommée sous-directrice en charge des affaires européennes et multilatérales à la direction du Trésor en 2001. Avant d'être nommée chef du service international de la direction du Trésor en 2004, Mme Odile Renaud-Basso occupe les fonctions de chef du service du financement de l'économie à la direction du Trésor en 2003. En 2005, elle est nommée directrice à la Commission européenne. En 2010 elle devient chef de cabinet adjoint du président du conseil européen avant d'occuper la fonction de directrice adjointe du cabinet du Premier ministre en 2012.

■ Mme Odile Renaud-Basso est directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts, directrice des fonds d'épargne et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe depuis le 1^{er} septembre 2013.

SOPASSURE, REPRÉSENTÉE PAR FLORENCE LUSTMAN

Fonction principale : Directrice financière de La Banque Postale en charge de la salle des marchés, de l'ALM, de la comptabilité, du Contrôle de Gestion, du Capital Management et la Gestion du Bilan, de la Fiscalité, de l'Immobilier et des Achats



Née le 20 janvier 1961

Première nomination de SOPASSURE en qualité de membre du conseil : 1998

Membre du comité d'audit et des risques

Dernier renouvellement : 2012

Échéance du mandat en cours : 2017

Florence LUSTMAN est, depuis le 1^{er} septembre 2015, représentante permanente de Sopassure suite au départ à la retraite de Marc-André FEFFER. Elle est également membre du comité d'audit et des risques depuis le 1^{er} septembre 2015.

Parcours professionnel de Florence Lustman :

■ Diplômée de l'École polytechnique, de l'Institut d'études politiques de Paris, et de l'Institut des Actuaire Français, Florence Lustman débute sa carrière en 1985 en tant que commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances (devenue l'ACPR depuis) dont elle est nommée Secrétaire générale en 2000. En 2004, elle devient commissaire contrôleur général des assurances, puis Chef du corps de contrôle des assurances en 2006. En 2008, Florence Lustman est chargée du pilotage interministériel du plan Alzheimer en France et de son rayonnement à l'international. Très active dans les instances européennes et internationales liées à la régulation, aux normes comptables et à l'actuariat, Florence Lustman est en particulier Membre fondateur du CEIOPS2 (l'EIOPA3 depuis 2011). Elle a été également Membre du comité exécutif de l'IAIS4 entre 2006 et 2007. En décembre 2012, Florence Lustman a été nommée Inspectrice générale de La Banque Postale et membre du comité exécutif.

■ Florence LUSTMAN est depuis avril 2014 Directrice financière de La Banque Postale en charge de la salle des marchés, de l'ALM, de la comptabilité, du Contrôle de Gestion, du Capital Management et la Gestion du Bilan, de la Fiscalité, de l'Immobilier et des Achats.

FRANCK SILVENT

Fonction principale : Directeur du pôle finances, stratégie et participations du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe



Né le 1^{er} août 1972

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2007

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et de l'École nationale d'administration, Franck Silvent débute sa carrière comme inspecteur des Finances au ministère de l'Économie et des Finances à partir de 1998. Il devient directeur adjoint de la stratégie, des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Caisse des Dépôts en 2002. Il est ensuite nommé directeur finances, stratégie et développement et membre du directoire de la Compagnie des Alpes en 2005 avant de devenir directeur général délégué de la Compagnie des Alpes en 2009. Enfin, en janvier 2013, il rejoint la Caisse des Dépôts afin d'occuper les fonctions de directeur du pilotage stratégique, du développement durable et des études du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

■ Franck Silvent est directeur du pôle Finances, stratégie et participations du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe depuis le 15 mai 2013.

ROSE-MARIE VAN LERBERGHE ***Fonction principale : Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation)**

Née le 7 février 1947

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2013**Présidente du comité des rémunérations et des nominations****Échéance du mandat en cours : 2017**

* Administratrice indépendante

Parcours professionnel :

■ Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, d'Insead, et de l'École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie, Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone, où elle a occupé les fonctions de directrice générale des ressources humaines. Puis, elle devient déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle. Ensuite, elle devient directrice générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

■ Rose-Marie Van Lerberghe est présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) depuis 2013.

PHILIPPE WAHL**Fonction principale : Président-directeur général, administrateur de La Poste**

Né le 11 mars 1956

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2011**Membre du comité des rémunérations et des nominations****Dernier renouvellement : 2014****Échéance du mandat en cours : 2018****Parcours professionnel :**

■ Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DEA d'économie monétaire et financière, et diplômé de l'École nationale d'administration, Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg. En janvier 2011, il est nommé président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

■ Philippe Wahl est président directeur général du groupe La Poste depuis septembre 2013.

RÉMY WEBER

Fonction principale : Président du directoire de La Banque Postale



Né le 18 novembre 1957

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2013

Membre du comité stratégique

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé Institut d'études politiques d'Aix en Provence, et de l'École des Hautes Études Commerciales, Rémy Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction du Trésor. Il devient ensuite Responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance-crédit, des procédures de financement à l'exploitation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions acquisitions. En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du groupe CIC.

■ Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste depuis le 15 octobre 2013.

Collège des censeurs

JEAN-LOUIS DAVET

Fonction principale : Directeur général de la MGEN (Mutuelle)



Né le 20 avril 1959

Première nomination en qualité de censeur : 2014

Échéance du mandat en cours : 2016

Renouvellement proposé à l'assemblée générale

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'École centrale de Paris titulaire d'un Doctorat d'État en mathématiques, de l'Institut d'études politiques de Paris, et titulaire d'un DESS « commerce extérieur » de l'université Paris IX Dauphine, Jean-Louis Davet a débuté sa carrière en 1985 en qualité de chercheur au CNRS et de chargé de cours à l'École centrale de Paris et à l'Université Paris IV. Il devient en 1988, directeur de Festo France, filiale du groupe allemand d'automatisation industrielle Festo ; puis de 1992 à 2006, directeur associé de divers cabinets de conseil en stratégie (Gemini Consulting, CMC-Oliver Wyman, Cap Gemini, Ernst & Young).

■ En 2006, il intègre la Mutualité Française au poste de directeur et conseiller du directeur général. Directeur groupe MGEN à compter de 2008, Jean-Louis Davet devient directeur général en 2015.

■ Jean-Louis Davet est directeur groupe de la MGEN depuis 2008.

PIERRE GARCIN

Fonction Principale : Directeur assurances du Groupe BPCE



Né le 8 février 1960

Première nomination en qualité de membre du conseil : 2010

Dernier renouvellement : 2014

Échéance du mandat en cours : 2018

Parcours professionnel :

■ Diplômé de l'École centrale de Paris, Pierre Garcin a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la direction d'exploitation grands comptes et de la direction des marchés financiers. En 1992, il rejoint le groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM. En 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), il est successivement directeur des risques nouveaux, directeur des lignes spécialisées, directeur flottes Automobile et solutions alternatives puis directeur technique et financier. En 2004, il est nommé directeur commercial France & International d'AXA Assurances Collectives (Vie) puis 2008, directeur général adjoint de Direct Assurance et directeur financier d'AXA Global Direct.

■ Pierre Garcin est directeur assurances du Groupe BPCE

Modalités pratiques

Comment participer au vote de l'assemblée générale ?

Pour participer à une assemblée générale plusieurs options vous sont proposées :

- demander une carte d'admission pour y assister personnellement ;
- voter par correspondance ;

- autoriser le président à voter en votre nom ;
- donner mandat à votre conjoint, à un autre actionnaire ou à un tiers pour vous représenter.

Ces choix peuvent être exprimés soit par courrier postal, au moyen du formulaire unique de vote, soit par le canal d'Internet.

Vous assistez à l'assemblée générale

- Cochez la case **A** pour demander une carte d'admission.
- Dated et signez ce formulaire **6**.
- Renvoyez le formulaire unique de vote à Cacéis Corporate Trust, si vous êtes actionnaire au nominatif, ou à votre intermédiaire financier, si vous êtes actionnaire au porteur.

Ces démarches accomplies, votre carte d'admission vous sera envoyée par courrier postal ou tenue à votre disposition à une borne d'accueil de l'assemblée générale si les délais postaux étaient trop courts.

Cette carte d'admission ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées le jour de l'assemblée générale.

Vous n'assistez pas à l'assemblée générale

- Choisissez l'une des trois options :
 - je vote par correspondance ;
 - je donne pouvoir au président de l'assemblée générale ;
 - je donne pouvoir à un tiers dénommé.

Vote par correspondance

- Cochez la case correspondante **1**
 - 2** Projets de résolution approuvés par le conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve dans les pages 15 à 18).
 - **Pour voter pour** : laissez telles quelles les cases correspondant aux résolutions qui recueillent votre adhésion.
 - **Pour voter contre** : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.

- 3** Dans l'éventualité de projets de résolution non agréés par le conseil d'administration *
 - Noircissez la case correspondant à votre choix.

Pouvoir au président

- Cochez la case correspondante **4**

Pouvoir à un tiers dénommé

- Cochez la case correspondante **5**
 - Indiquez les nom et prénom de la personne choisie pour vous représenter.

* Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de cette assemblée de points ou de projets de résolution par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, doivent être envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : question-ecritesag2016@cnp.fr, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires.


Formulaire unique de vote

Vous désirez assister à l'assemblée :
cochez la case **A**.

Vous désirez voter par correspondance :
cochez ici, et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée : cochez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'assemblée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.



CNP
assurances

Siège social / Headquarters
4, place Raoul Dautry - 75116 Paris Cedex 15
Société anonyme au capital de 686 618 477 €
N° 113 737 062 R.C.S. Paris
Entreprise régie par le code des assurances

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
JEUDI 28 AVRIL 2016, A 14 HEURES 30
Palais Brongniart - 28 place de la Bourse - 75002 PARIS

ORDINARY GENERAL MEETING
On APRIL 28, 2016 at 2.30 p.m
Palais Brongniart - 28 place de la Bourse - 75002 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

Nominatif / Registered / Parteur /earer

Vote simple / Single vote / Vote double / Double vote

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this, for which I vote NO or I abstain.

4 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Cf. au verso (3) - See reverse (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

5 **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4) - See reverse (4)

I HEREBY APPOINT : See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

		OUI / Non/No Yes / Abst/Abs		OUI / Non/No Yes / Abst/Abs	
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20				

3

A

B

C

D

E

3

F

G

H

I

J

K

6 **Date & Signature**

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les identifiants ne sont valables que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, present inscriptions are only valid if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse, coordonnées bancaires, nom et adresse de la banque doivent être indiqués sur le formulaire et doivent figurer dans les documents joints. Vérifier et les rectifier éventuellement. Cf au verso (1)
Surname, first name, address, bank details, name and address of the bank must be indicated on the form and must be included in the documents attached. Verify and correct if necessary. See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO)
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification 25 Avril 2016
à la société / to the company 25 Avril 2016

SPECIMEN

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Identifiant OLIS-Actionnaire (uniquement pour les actionnaires au nominatif).

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

Vous devez dater et signer le formulaire unique de vote et le retourner au plus tard le 25 avril 2016 au plus tard.

■ Pour les actionnaires au nominatif

à Caceis Corporate Trust, au moyen de l'enveloppe T jointe au dossier de convocation ou à Caceis Corporate – assemblées générales centralisées – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, sous pli affranchi.

■ Pour les actionnaires au porteur

à votre banque (ou autre intermédiaire financier) qui y joindra une attestation de participation * avant de transmettre le tout à Caceis Corporate Trust.

* Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte-titres et qui, mis à jour automatiquement, le 26 avril 2016 à zéro heure, justifie votre qualité d'actionnaire à l'assemblée générale

Vote pré-assemblée générale VOTACCESS

**LE DISPOSITIF DE VOTE PRÉ-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VOTACCESS
SERA OUVERT DU 1^{ER} AVRIL À 9 H AU 27 AVRIL 2016 À 15 H 00**

CNP Assurances a adhéré au dispositif de place « VOTACCESS », plateforme électronique qui facilite la communication et la participation des actionnaires au nominatif et au porteur aux assemblées générales. Ceux-ci bénéficient d'un accès permanent à cette plateforme de vote pré-assemblée générale via Internet jusqu'au 27 avril 2016 à 15 heures et peuvent ainsi consulter la documentation sur l'assemblée générale et saisir directement leurs instructions de vote.

Ainsi, les actionnaires au porteur et au nominatif bénéficient :

- d'un accès permanent à la plate-forme Votaccess 24 h/24 et 7 j/7 pendant la période d'ouverture de l'urne ;
- d'une connexion sécurisée à partir de leur réseau bancaire pour les actionnaires au porteur, et à partir du site OLIS-

Actionnaire pour les actionnaires au nominatif sans nécessité d'authentification supplémentaire ;

- d'une consultation de la documentation relative à l'assemblée générale (BALO, avis de convocation...) ;
- d'une transmission des instructions de participation à l'assemblée générale leur permettant de :
 - demander une carte d'admission,
 - voter par correspondance,
 - donner un mandat à un tiers ou au président,
 - accéder à des fonctionnalités complémentaires telles que la révocation de leur représentant à l'assemblée ou l'impression d'une attestation de prise en compte des instructions de vote.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR ?

Vous êtes invité à vous identifier sur le portail Internet de votre réseau bancaire avec vos codes d'accès habituels. Si l'établissement teneur de votre compte-titres est connecté à la plateforme VOTACCESS, un drapeau figure devant la ligne d'avoirs « actions CNP Assurances ». En cliquant sur ce drapeau, vous serez dirigé automatiquement vers la plateforme VOTACCESS et pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote (demande d'une carte d'admission, vote par correspondance, pouvoir donner au président, désignation ou révocation de votre mandataire).

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF ?

Dans le cadre de ses fonctions de teneur de registre nominatif, Caceis Corporate Trust assure le déploiement de VOTACCESS auprès des actionnaires nominatifs.

Après s'être connectés au site OLIS-Actionnaire, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site dédié sécurisé de l'assemblée VOTACCESS.

L'identifiant de connexion à OLIS-Actionnaire est indiqué sur le formulaire de vote par correspondance joint au présent avis de convocation. Il figure, en haut à droite, dans le cadre réservé à la Société, au-dessus des quantités de titres détenus (cf. page 29).

■ Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif pur :

La connexion au site OLIS-Actionnaire s'effectuera avec les codes d'accès qui vous ont été attribués par Caceis Corporate Trust. Votre identifiant apparaît sur le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation.

S'il s'agit de votre première connexion à OLIS-Actionnaire, cliquez sur « Première connexion ». Sinon, cliquez directement sur « Accéder à mon compte ».

Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par Internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne vos instructions de vote.

■ Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif administré :

L'accès à VOTACCESS s'effectuera via une version allégée d'OLIS-Actionnaire contenant uniquement des informations relatives à vos données personnelles d'identification, votre position de droits de vote et l'accès à l'e-consentement.

Vous êtes invité à vous connecter au site OLIS-Actionnaire en renseignant l'identifiant qui figure sur le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation (en haut à droite dans le « cadre réservé à la Société », au-dessus du nombre d'actions détenu) puis en cliquant sur « Première connexion » : une référence client vous sera envoyée automatiquement par voie postale.

Une fois connecté, vous serez automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et vous pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote.

RAPPEL : Vous pourrez également opter pour l'envoi des dossiers de convocation aux prochaines assemblées générales des actionnaires de CNP Assurances en adhérant à l'e-convocation. Les éléments de l'avis de convocation vous seront alors envoyés à l'adresse de la messagerie électronique que vous aurez mentionnée.

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

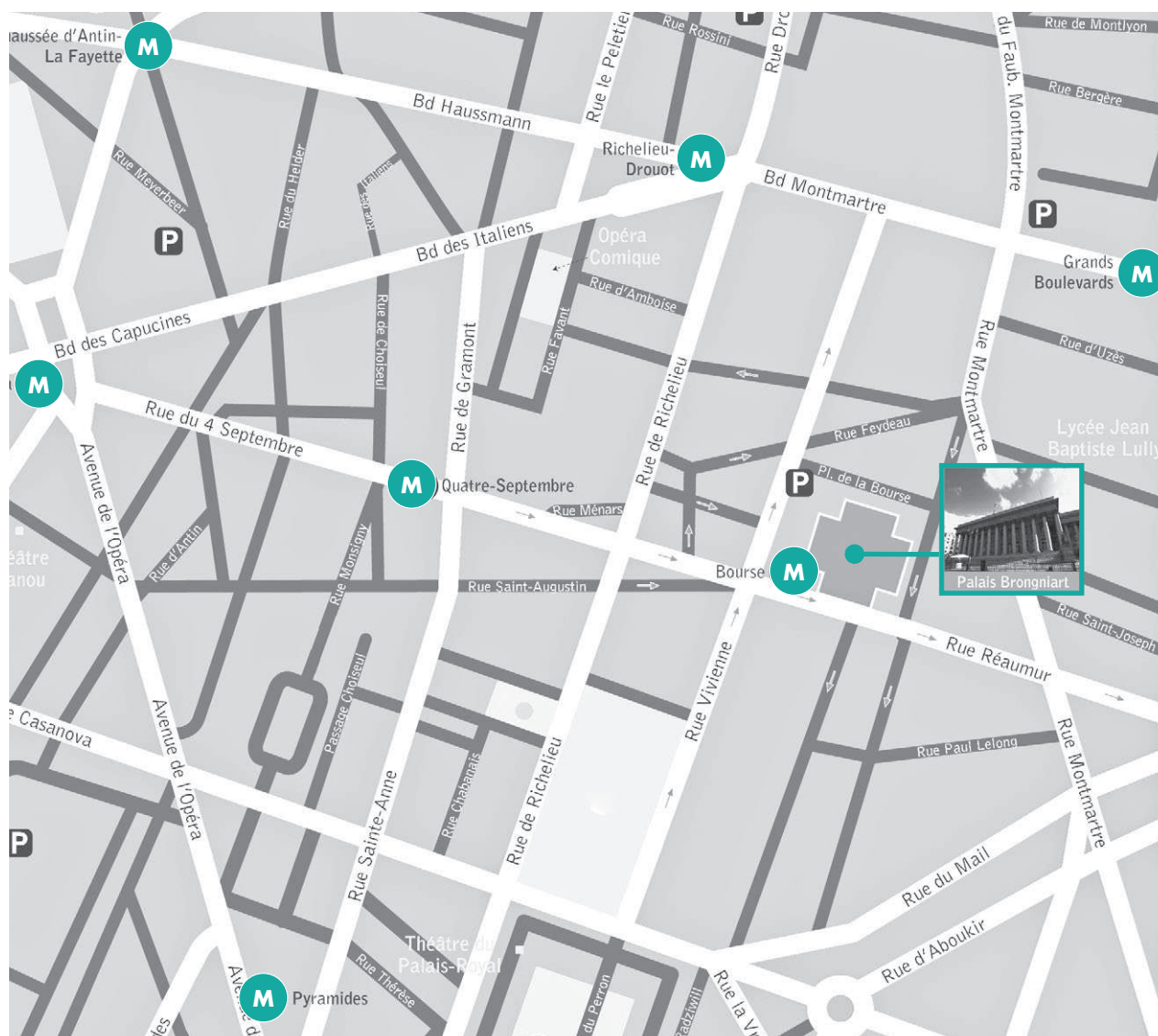
- Le service Relation Investisseurs de Caceis Corporate Trust est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, pour vous guider lors de votre connexion à OLIS-Actionnaire et répondre à vos questions.
- N'hésitez pas à le contacter au 01 57 78 34 44 ou par courriel à l'adresse suivante CT-contact@caceis.com

Comment accéder au Palais Brongniart

Assemblée générale ordinaire
des actionnaires de CNP Assurances

Mercredi 28 avril 2016 à 14 h 30

au Palais Brongniart - Grand auditorium
28 Place de la Bourse - 75002 Paris



M Ligne 3 - Station Bourse
Lignes 8 et 9 - Station Grands Boulevards

Bus Bus 20, 39, 74 et 85 - Arrêt Bourse

Parking souterrain payant

Demande d'envoi de documents et renseignements

I Pour toutes questions écrites

Conformément aux dispositions des articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président du conseil d'administration.

Ces questions doivent être adressées :

- **par courrier postal** : au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- **par courrier électronique à l'adresse** : questions-ecritesag2016@cnp.fr

au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Les questions écrites posées par les actionnaires au porteur doivent être accompagnées d'une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte).

I Documents et renseignements

Vous pouvez demander à CNP Assurances de vous faire parvenir les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce concernant l'assemblée générale convoquée le 28 avril 2016, à l'exception de ceux annexés au formulaire de procuration et de vote par correspondance.

NB : Les actionnaires au nominatif peuvent obtenir de CNP Assurances, en formulant une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des assemblées générales d'actionnaires ultérieures.

I Pour toutes informations

VOUS POUVEZ CONTACTER LE DÉPARTEMENT JURIDIQUE CORPORATE

Courrier : **CNP Assurances**
Département juridique corporate - Service Droit des sociétés
4, place Raoul-Dautry - 75716 Paris Cedex 15

Courriel : questions-ecritesag2016@cnp.fr

PUBLICATIONS 2016

■ Les documents annuels* (document de référence, rapport annuel, bilan responsabilité sociétale d'entreprise) ainsi que la brochure Avis de convocation** et la lettre d'information aux actionnaires** sont disponibles et téléchargeables sur le site www.cnp.fr.

- Elles peuvent vous être envoyées sur simple demande auprès des téléconseillers du numéro vert « actionnaires » (Touche 4) : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

0 800 544 544 Service & appel gratuits

ou par courriel à actionnaires@cnp.fr ou info@cnp.fr

* En version française et anglaise

** En version française uniquement

assurer tous les avenirs

